



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MULATIERE

DU LUNDI 29 JANVIER 2007 A 20H30

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance précédente (du 20 Novembre 2006) par les conseillers qui y ont assisté

ORDRE DU JOUR

N° 2007-01 : DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

RAPPORTEUR : M. CHEVRIER

Je rappelle au préalable à l'Assemblée que conformément à l'article L 2312-1 du Code Général de Collectivités Territoriales, le débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'une délibération transmise au contrôle de légalité à la Préfecture, mais n'a aucun caractère décisionnel.

Ce débat permet :

- de discuter des orientations en affichant les priorités.
- d'informer sur l'évolution de la situation financière de la Commune.
- de donner à chacun la possibilité de s'exprimer.

Il est cependant important de préciser que l'élaboration du budget s'inscrit dans un contexte qui dépasse le simple cadre local, à savoir qu'il dépend :

- des données économiques locales et nationales ;
- des données sur les orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local ;
- l'analyse de notre propre situation financière ;
- des perspectives pour l'année à venir et des prévisions au delà du cadre annuel où d'autres acteurs que la Commune sont appelés à jouer un rôle de partenaires et (ou) de financeurs dans les actions projetées.

Sur les données économiques :

Croissance économique prévue environ + 1,9 %.

L'inflation devrait s'établir pour 2007 aux alentours de 1,8 %.

Ces données conditionnent les dotations de l'Etat aux Collectivités Locales.

Sur les concours financiers de l'Etat aux Collectivités Locales : (Loi de Finances)

La Loi de Finances pour 2007 reconduit "le contrat de croissance et de solidarité".

Le périmètre des Dotations sous enveloppe de l'Etat est indexé à la fois :

- sur l'indice prévisionnel des prix (hors tabac) pour 2007 (+ 1,8 %).
 - sur une fraction (33 %) de l'indice du Produit Intérieur Brut de l'année précédente (2006) (+ 2,25 %).
- Soit : + 2,54 % (+ 1,8 % + [33 % x 2,25%]) (+ 2,38 % en 2006).

A l'intérieur de l'enveloppe, chaque dotation suit une règle d'indexation spécifique.

La Dotation Globale de Fonctionnement (son enveloppe)

La Dotation Globale de Fonctionnement est depuis 1996, indexée sur l'inflation prévisionnelle (+ 1,8 % en 2007) et 50 % de la croissance en volume du Produit Intérieur Brut (P.I.B.) de l'année N-1 (+ 2,25 % en 2006) soit une indexation de + 2,93 % (1,8 % + [50 % x 2,25%]).

Après différents "recalages" la D.G.F. progresse de Loi de finance initiale à Loi de finance initiale de 2,50 %.

Rappel : la Dotation Forfaitaire qui nous intéresse au 1^{er} chef a été réformée dans son architecture générale en 2005.

Les grandes lignes sont les suivantes :

- La Dotation Forfaitaire : elle est composée principalement :

- d'une dotation de base destinée à tenir compte des charges liées à l'importance de la population. Elle est accompagnée d'une dotation de garantie moyenne par habitant selon la strate de population
- d'une dotation superficielle par ha.
- d'une garantie assurant à la dotation forfaitaire une progression minimale.

Avec le jeu des mécanismes de compensations et de péréquations et dans l'attente des données officielles de la Préfecture, nos services ont calculé une progression par rapport à 2006 de 1,5 %.

- D.G.F. 2005 : 753 685 €

- D.G.F. 2006 : 767 009 €

Prévision D.G.F. 2007 : 778 514 €

- **La Fiscalité** :

La Loi de Finances prévoit par ailleurs que les bases d'imposition 2007 augmenteront d'un coefficient unique de revalorisation de 1,018.

Nous insistons principalement sur ces données (D.G.F. et fiscalité) parce qu'elles conditionnent à plus de 60 % le budget de Fonctionnement de la Commune, voire environ 78 % si on rajoute l'attribution de compensation du Grand Lyon dans le cadre de la T.P.U..

Le résultat de clôture qui apparaîtra au Compte Administratif 2006 et qui devrait présenter un excédent de fonctionnement de 916 876,85 € devra être affecté en partie pour couvrir le déficit d'investissements (348 152,22 €) et le financement des reports d'investissements (dépenses engagées, non mandatées pour 113 178,91 €).

La différence représente l'excédent de fonctionnement qu'il faudra affecter au budget.

I) CONCERNANT LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT :

a) Les Recettes.

Celles-ci sont pour l'essentiel liées à l'évolution des dotations de l'Etat et de la fiscalité, qui représentent comme on l'a vu précédemment près de 80 % des Recettes.

La progression limitée de ces ressources nous oblige à maîtriser les dépenses de fonctionnement.

- La DGF prévisionnelle est fixée à : **778 514 €** (env. + 1,5 %).

- L'attribution de compensation du Grand Lyon liée à la T.P.U.
est fixée à environ : **869 000 €**

- Le produit de la fiscalité est estimé à **2 341 000 €**
par simple application de la revalorisation des bases fiscales (fixée par la loi de finances) à 1,018. La Municipalité fera le choix une nouvelle fois de ne pas augmenter la pression fiscale, les taux de taxe d'habitation et de foncier existants seront maintenus.

- Les Droits additionnels aux droits de mutation sont estimés à hauteur de **150 000 €** compte tenu de l'impossibilité de les calculer puisqu'ils dépendent des aléas du marché immobilier.

- La Dotation de Solidarité Communautaire du Grand Lyon pour 2007 a été communiqué pour un montant de **67 164 €** (74 779 € en 2006. La somme 2007 est fixée déduction faite d'un prélèvement de 1 372 € pour les gens du voyage).

- La Dotation de Solidarité rurale est estimée à environ **40 000 €**

- Les Revenus du Patrimoine (environ 3 % du budget 2006) seront inscrits pour une valeur d'environ **130 000 €**

- Le Fonds Départemental de TP est estimé à **5 000 €** (40 000 € perçus en moins en 2006 suite au mode de calcul lié à la population).

- La participation de la CAFAL au Contrat Enfance et au Relais d'Assistantes Maternelles : environ **80 000 €**

b) Les Dépenses

Dans un souci constant de maîtriser les dépenses de fonctionnement, il est difficile d'échapper à certaines contraintes.

Les Dépenses de personnel : (environ 50 % des dépenses de fonctionnement)

- Il faut prévoir une augmentation de la masse salariale qui provient du fait des augmentations des indices de rémunérations décidées par le Gouvernement et du fait du « Glissement Technicité Vieillesse » (G.T.V.), qui prend en compte les évolutions de carrières (promotion interne, avancement de grade...) du personnel. Des décrets récents de Novembre et Décembre 2006 sont venus revaloriser essentiellement les grades des agents de la Catégorie C. En point d'indices majorés de rémunérations, cette réforme représente une dépense supplémentaire d'environ 12 000 € pour l'année.

Rappels :

- Contribution de 0,3 % depuis le 01/07/2004 pour la journée solidarité (loi du 30/06/2004).
- Cotisation et contribution de 5 % sur l'ensemble du régime indemnitaire des agents prises en compte pour leur retraite (janvier 2005).
- L'assurance statutaire du personnel communal la Ville se limite aux accidents du travail, maladies professionnelles et décès, elle s'auto-assure en maladie (2006 --> 17500 €).
- Mise en place d'une contribution supplémentaire de 0,20 % sur les salaires pour le financement de l'allocation de logement géré par le FNAL en plus des 0.10% existant sur le plafond Sécurité sociale.

Autres Dépenses :

- Renégociation de l'assurance multirisques des bâtiments environ 6 000 € (en 2006 : 18 867 €).
- Prix des combustibles et carburants (valeur multipliée par 3 en 7 ans).
- Réfections et réparations régulières du patrimoine communal (prévoir environ 170 000 €).
- Dépenses d'énergie :

De gros investissements depuis 2 à 3 ans sur les chaudières avec mises en place de régulateurs de chauffage permettent de limiter les dépenses (environ 90 000 € de travaux effectués en investissements en 2006).

- Par ailleurs, dans le cadre des dépenses scolaires, sociales, sportives et culturelles les efforts seront poursuivis :
 - Pour octroyer des subventions aux associations locales (environ 17 % à 18 % de dépenses de fonctionnement).
 - Pour soutenir l'action sociale du C.C.A.S., structurer et développer le nouveau service d'Anim'âgées (Acacias).
 - Pour satisfaire aux demandes des écoles (personnel, mobilier, matériel, locaux...).
 - Pour financer des actions dans le cadre de la « Politique de la Ville » en lien avec le Centre Social et Culturel.
 - Pour assurer la continuité des nombreux services proposés aux habitants.
 - Pour offrir des actions d'animations et de communication nombreuses et variées en partenariats.

II) CONCERNANT LE BUDGET D'INVESTISSEMENT :

a) Les Dépenses

(Prévisions environ 1 913 000 € plus 113 178,91 € de reports d'investissements engagés sur 2006 et qui se réaliseront sur 2007).

A titre indicatif sont prévus :

- Les acquisitions incorporelles : achat de logiciels (CCAS – Restaurants scolaires – courriers... : environ 20 000 €)
- Les acquisitions foncières : environ 100 000 €
- Les immobilisations corporelles (environ 162 000 €)
 - Achats de matériel informatique et bureautique (environ 5 000 €) ;
 - Achats de matériel et mobilier pour les différents services (écoles, mairie) (environ 12 000 €) ;
 - Acquisition de matériels divers (environ 45 000 €) avec pour objectifs, entre autre, la poursuite de la mise en place d'une signalétique pour les lieux publics et du matériel d'illuminations (environ 8 000 €), un soutien continu à la politique sportive par l'achat d'équipements (environ 12 000 €) et l'achat de matériels divers pour les différents services (environ 14 000 €).

- Les aménagements de terrains (environ 468 000 €)

- Les Balmes : environ 252 000 €

Il est rappelé au Conseil le problème des balmes sur la Commune qui a mobilisé un budget initial conséquent (460 000 €). Aux 304 000 € de dotation du Grand Lyon, la Ville avait rajouté la somme de 156 000 €

Une expertise du Tribunal d'Instance est en attente suite à d'éventuels dangers imminents, il faut envisager d'autres dépenses importantes.

- Les Autres aménagements :

- Partie supérieure de l'aire multisports ;
- Réfection jardins et abri modélisme au stade ;
- Soutènement du mur parking C. Mulat ;
- Reprise des cheminements au terrain d'aventures ;
- Clôture stade bouliste ;
- Réfection mur terrain Bernard.
- Rénovation allée du Cimetière.

- Les travaux sur les bâtiments (environ 1 030 000 €).

Quelques uns sont présentés ci-après :

- Façades et fenêtres Ecole P. Nas ;
- Façades bâtiment polyvalent P. Nas ;
- Façades immeuble 18 rue A. Lafarge ;
- Maison du Confluent : mise aux normes ;

- Maison de l'Enfance : mise aux normes cuisine ;
 - Etanchéité toiture restaurant scolaire et primaire Grand Cèdre ;
 - Rénovation installation chauffage ;
 - Construction d'un local FCRM au stade ;
 - Gymnase Malraux nouveau classement : mise aux normes ;
 - Gymnase Grand Cèdre : réfection étanchéité toiture vestiaires ;
 - Gymnase Malraux : réfection vestiaires
 - Mise aux normes pour handicapés accès au restaurant Grand Cèdre et Salle Rencontre ;
 - Piscine (3^{ème} tranche) ;
 - Réfection de la Salle des Fêtes ;
 - Réhabilitation des Acacias.
- Concernant l'Eclairage Public, la Ville poursuivra la modernisation du réseau d'Eclairage Public. Il faut noter ici que depuis le transfert des compétences au SIGERLY nos dépenses sont inscrites en Fonctionnement sous forme de participation versée au SIGERLY. A la suite de nouveaux statuts du SIGERLY et d'une évolution sur les règles de compétence une modification est susceptible d'être apportée dans nos inscriptions budgétaires (voir explications).

b) Les Recettes :

Tout en maîtrisant l'évolution de la dette, la Commune fixera si nécessaire un prévisionnel d'emprunt à évaluer pour financer ses investissements sans aggraver sa capacité d'endettement.

L'évolution de la dette entre 2001 et 2007 est la suivante :

ANNEES	CAPITAL RESTANT DÛ au 1 ^{er} janvier de l'exercice	ANNUITES A PAYER En cours d'exercice
2001	2 505 175	357 355
2002	2 287 932	466 707
2003	1 916 689	306 554
2004	2 056 056	304 264
2005	2 198 174	333 296
2006	1 967 386	335 104
2007	1 920 528	323 869

Le Fonds de compensation de la T.V.A. perçu sur les investissements réalisés 2 ans auparavant sera de l'ordre de 85 500 € pour 2007 (2003 : 67 568 €; 2004 : 88 000 €; 2005 : 70 140 €; 2006 : 146 515 €).

Les dotations et subventions d'équipement sont en cours d'estimation. Les différents financeurs seront sollicités compte tenu de certains projets (Piscine, Acacias....).

Madame BAUD demande à intervenir au nom du groupe AGIR.

GROUPE AGIR

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES – 29 janvier 2007

Intervention de Jean Baudouin

Si les contextes économiques français et mondial servent de cadre aux orientations budgétaires dont nous débattons ce soir, nous, Elus d'AGIR, leur associons comme chaque année le contexte socio-économique de notre pays et à plus petite échelle, mais c'est notre centre d'intérêt, celui de notre commune.

Cette année est à mes yeux, particulière. Elle est la dernière année pleine de la mandature avant les élections municipales de 2008. Bref, une année mi-bilan, mi-action.

Pour nous, le budget communal, tout en préservant son équilibre, doit pallier les conséquences de la fracture sociale loin de se résorber malheureusement, contrairement aux promesses d'il y a 5 ans, du Président CHIRAC.

Les orientations que vous venez de nous présenter, ne sont pas à la hauteur des besoins en ce qui concerne les actions.

Bien sûr, nous nous devons **d'entretenir et de valoriser le patrimoine mulatin**. Bien sûr, nous nous devons de **soutenir financièrement les associations et les comités** dans leurs actions auprès de la population, mais, nous nous devons aussi de réfléchir, mettre en route des **actions municipales, intégrées dans une politique générale de développement social, culturel et sportif** qui s'adresse à toute la population.

- Certes, ensemble et grâce à vos démarches, nous avons fait réactiver le RASIED indispensable à certains **écoliers** pour les aider à surmonter leurs difficultés d'adaptation. Il faut maintenant réfléchir à un soutien appuyé des enfants en difficultés scolaires (écoliers et collégiens) et de leur famille.

- Certes, **nos aînés** ont profité de nouvelles animations depuis le printemps 2006. Notre réflexion commune qui s'appuie sur le rapport du Cabinet ARGOS, se concrétisera en partie par l'aménagement d'une structure d'accueil aux Acacias. Les plus isolés devraient également profiter d'une assistance plus adaptée puisqu'une salariée municipale doit œuvrer en leur direction. Nous nous en félicitons et sommes avec vous dans cette démarche. Par contre, nous

avons quelques interrogations quant au maintien du service de proximité actuel et nous craignons que ces services ne s'adressent qu'à ceux qui peuvent se les payer.

- Certes, des frémissements d'actions ont vu le jour en 2005/2006 **envers les Jeunes** qui ne se reconnaissent pas dans notre Société. *« J'ai du venin qui coule dans mes veines »* hurle un rappeur dans leur MP3. Comment se fait-il que très justement, vous faites l'effort financier d'embaucher une animatrice pour les personnes âgées alors que vous ne le faites pas pour cette tranche d'âge. Il me semble que ces deux secteurs dépendent identiquement du périmètre Conseil Général ?

- Certes, de CLI en PLI et en ACL, **les plus défavorisés** sont ballotés et parfois pour quelques rares d'entre eux, « sauvés » de la marginalisation où les mène notre société à niveaux. Il est urgent de prendre les mesures nécessaires pour élargir ces aides à la réinsertion sur le plan local.

Dans les domaines culturels et sportifs. nous voulons voir une ligne budgétaire gonflée pour permettre non seulement aux R-mistes, aux Smicards mais aussi aux couches moyennes, d'accéder à la Culture selon leurs envies et non exclusivement selon leurs moyens. Là aussi, une véritable réflexion, que nous vous demandons depuis 6 ans, est plus que nécessaire. Le « copier-coller » est si parfait dans le texte de votre exposé, que je vous demande, ce soir encore et comme l'an dernier, dans le Chapitre II, alinéa 2, paragraphe « immobilisations corporelles », d'ajouter le mot « CULTURELLE » à la phrase « un soutien à la politique sportive et... *culturelle*... par l'achat d'équipements... »).

Et aussi, concernant le quartier Mairie-Eglise, qu'en est-il des travaux de 1^{er} nécessité pour lui redonner un petit coup de jeune en attendant les grands travaux de **centralité de ville** que nous évoquions en début de mandat ?

Pour conclure, vos orientations sont pour nous insuffisantes. Elles se résument trop souvent à des travaux d'entretien et de rénovation. Sous tendues par vos idées profondément libérales (pour ne pas dire capitalistes), elles ne peuvent aller dans une perspective de redonner au citoyen la place qu'il mérite, sa place entière de citoyen dans sa ville.

Monsieur BARRET :

Vous venez d'avoir connaissance des orientations budgétaires que la commune propose pour cette année. Un rappel de l'environnement financier tant local que national vous a été fait.

Faire des orientations budgétaires c'est rendre possible la coexistence de contraintes souvent contradictoires, balancer entre souhaitable et possible, définir des priorités, faire des choix qui semblent le mieux adaptés en fonction des demandes et des moyens. (Cela relève parfois de la quadrature du cercle)

Je ne vais pas reprendre l'ensemble des éléments qui vous ont été rapportés mais essayer d'apporter quelques précisions

L'environnement financier, on l'a entendu, n'est globalement pas à l'abondance : une DGF et des bases fiscales qui atteignent à peine l'inflation, une dotation communautaire en baisse, une TPU toujours un peu incertaine

Il nous faut malgré tout avancer en maintenant les 2 grandes orientations qui nous ont toujours guidés depuis le début du mandat :

-satisfaire au mieux les besoins de la commune et de ses habitants, pour leur rendre le cadre de vie le plus agréable possible et favoriser au mieux les relations entre eux

-sans tomber dans des projets pharaoniques ou mégalos qui viendraient mettre en péril l'équilibre budgétaire de la commune.

Pour le premier point ce sont les contacts et l'écoute avec les associations, les habitants qui nous donnent en partie une idée du ressenti global, attente, satisfaction ou récrimination. Les remarques des services et de leurs fonctionnaires sont aussi très intéressantes.

Sur le second point nous avons notre point de vue interne, qu'est venu renforcer l'analyse extérieure de la trésorerie d'Oullins, qui même si elle s'arrête au 31 12 2004 n'en donne pas moins un reflet fidèle que l'on peut extrapoler sur les 2 années suivantes : il y est noté en conclusion que « la situation financière de la commune de la Mulatière apparaît saine ». (J'aurai l'occasion de la reciter)

Ceci découle d'une gestion rigoureuse, qui ne veut pas dire restrictive.

C'est éviter le gaspillage, c'est à solutions égales choisir la moins onéreuse mais en sachant tenir compte de la qualité et de la durée prévisible du produit, c'est essayer d'anticiper chaque fois que c'est possible.

Je ne reprendrai pas forcément la très administrative séparation entre fonctionnement et investissements mais je m'exprimerai plutôt par grands chapitres : sur quelques exemples les plus significatifs.

-les dépenses de personnel (50% du fonctionnement) sont globalement maîtrisées et prévues de façon précise : cette année, outre le classique GTV la revalorisation sera liée à la réforme de la catégorie C qui permettra une augmentation d'indices des salaires les plus faibles, et il y aura en année complète la création d'un poste (pour le CCAS, mais financé par la mairie) d'une animatrice.

Nous faisons en sorte de donner au personnel des conditions de travail le plus agréable possible par l'aménagement des locaux et l'achat de matériel.

Nous travaillons aussi sur la prévention des accidents du travail avec l'ACMO,

(Agent chargé de la mise en œuvre des conditions d'hygiène et de sécurité au travail)

Des actions sont mises en place pour limiter les dépenses :

-un travail important sur les assurances ont permis de renégocier le contrat

- le travail de l'ingénieur thermicien missionné depuis 2 ans et demi pour le diagnostic des installations commencent à porter ses fruits : analyse des devis avec factures à la baisse, diminution de la quantité d'énergie consommée en relations avec les investissements,

Évaluation des parcs automobiles et informatiques pour prévoir les remplacements échelonnés et les mises à jour nécessaires (pour l'informatique)

Les habitants de tout âge sont pris en compte :

Pour les plus petits et les enfants des travaux toujours importants sont effectués sur les structures d'accueil (RAM, écoles)

C'est pour les plus âgés qu'un poste d'animatrice dont je parlais tout à l'heure a été créé et que la création d'un espace dédié (aux Acacias) est en cours et sera un des gros investissements de ces deux années.

Pour tous, de grands équipements sont progressivement réhabilités :

Après la piscine, c'est le tour des gymnases et nous commençons cette année à nous attaquer au centre social et à la salle des fêtes, projet complexe et difficile compte tenu de leur architecture imbriquée et de leur forte occupation que des chantiers trop longs pourraient pénaliser.

Nous avons des équipements anciens qui vieillissent plus ou moins bien et que nous souhaitons maintenir en bon état. Leur remplacement, outre l'investissement majeur que cela nécessiterait, se heurte à l'absence de foncier disponible sur la commune. Nous restons attentifs à la libération de foncier que nous pourrions acquérir, même pour des projets à plus long terme

Au confluent nous allons poursuivre l'aménagement de l'environnement en attendant les autres réalisations de nos partenaires. Là aussi le projet se décline sur plusieurs années.

Les associations seront toujours aussi aidées par la municipalité dès lors qu'elles nous proposent des projets et des objectifs qui favorisent l'éducation des personnes, l'animation des lieux et une mixité sociale et générationnelle si importante. Je ne vais pas les citer car j'en oublierai mais elles sont présentes dans le partenariat et ont appris à travailler ensemble.

Nous ferons avec nos moyens, je cite à nouveau l'analyse de la trésorerie : « la collectivité peut financer une grande partie de ses dépenses par ses ressources internes...Elle dispose d'une marge réduite si elle souhaite dégager des recettes importantes en augmentant ses taux d'imposition. Si la collectivité s'engage dans un programme d'investissement ambitieux elle aura à recourir à l'emprunt pour le financer mais devra veiller à maintenir le niveau de sa capacité d'autofinancement. »

En effet nos finances sont saines mais nous devons être prudents : les ressources externes, comme le pétrole, se raréfient, notre excédent diminue. Le potentiel fiscal est déjà bien sollicité. La dette est stationnaire voire même en diminution et est nettement inférieure à la moyenne départementale et régionale, nous laissant des possibilités réelles à conditions de ne pas en abuser.

Je terminerai par un mot sur nos partenariats, nécessaires comme je me plais à le souligner régulièrement, mais parfois déroutants quand ils ne sont pas pénalisants pour une bonne gestion prévisionnelle :

-Je ne développerai pas sur les subventions dues ou promises et non payées.

-Le Grand Lyon et la Place Leclerc est l'exemple emblématique : nous avons une grosse dépense à prévoir mais elle est régulièrement repoussée sans que nous puissions en maîtriser le calendrier.

-Le Sigerly après 3 ans de fonctionnement chaotique nous oblige pratiquement à reprendre nos compétences « Eclairage public » et à passer les dépenses du fonctionnement à l'investissement en ayant 2 années à payer en 2007, sans parler de la complexité du transfert en retour du patrimoine. Cela illustre le décalage entre les petites collectivités comme la notre et les grosses structures « usines à gaz ».

Malgré toutes ces difficultés et ces problèmes nous avons quand même largement de quoi mener des actions intéressantes dans les domaines que nous avons évoqués. Il nous reste et c'est heureux, beaucoup de travail et je compte sur l'énergie de chacun d'entre vous pour participer au maximum.

Pour répondre à Mme BAUD sur les actions culturelles et sportives, **Monsieur le Maire** rappelle que l'aide municipale à l'école de Musique est supérieure d'une fois et demi le coût moyen d'un élève d'une école associative du Département ; qu'un soutien très important est porté aux équipements et aux clubs sportifs.

Monsieur CHAZAL intervient pour parler des écoles, notamment des demandes des enseignants pour remplacer le personnel communal absent, ce qui n'a pas été fait, lors des gros ménages. Concernant les travaux d'investissement, il n'y a pas grand-chose en gros travaux. Ca aurait pu être l'occasion pour refaire les toilettes adultes à P. NAS et les douches des petits, qui sont dans un état lamentable.

Au niveau de l'école primaire du Grand Cèdre, il y a un problème d'évacuation des WC extérieurs avec persistance de mauvaises odeurs depuis plusieurs années. Il y a également un problème sur les conditions de travail du personnel d'entretien avec leur vestiaire qui est un véritable cagibi avec balais et seaux.

Monsieur le Maire tient à rappeler qu' « au niveau du personnel communal, un agent supplémentaire a été maintenu à l'école élémentaire du Grand Cèdre malgré l'Emploi Vie Scolaire mis en place par l'Académie. Concernant l'école P. NAS, de gros travaux sont envisagés concernant le remplacement de toutes les fenêtres, la toiture ayant déjà subi une réfection. Ce sont de gros investissements pour une classe. On ne peut pas dire qu'on ne fait pas suffisamment. Concernant les WC du Grand Cèdre, oui, c'est vrai, ça devient insupportable ».

M. Muller rappelle que « ça fait 30 ans qu'ils sentent mauvais et se demande si à court terme, il ne faut pas tout casser pour refaire les canalisations ».

Monsieur le Maire : « cette situation n'est pas saine, malgré les différentes études menées à ce jour. Concernant le problème du personnel, il arrive que nos services aient des problèmes pour les remplacements compte tenu des absences nombreuses à pourvoir et aux remplacements à organiser rapidement dans l'urgence »

M. Muller veut intervenir et ajouter un mot par rapport à l'évocation faite par Mme BAUD sur les jeunes en difficulté.

« La municipalité a réussi à mettre en place une structure informelle qui réunit toutes les compétences de la commune à différentes titres pour gérer ces cas. Il est vrai qu'il n'y a pas d'animateur, le Conseil Général ne nous aidant pas sur ce sujet. On fait tout ce que l'on peut dans cette direction, on ne peut pas dire qu'on ne fait rien. ».

Mme BAUD répond : « on ne dit pas que rien n'est fait, mais il faut faire plus... »

M. Muller : « c'est difficile. On ne peut pas développer des réseaux de délation, comme ça se pratique à certains endroits, ce qui est souvent une atteinte à la vie privée des gens. Nos acteurs sociaux font remonter les cas de jeunes en difficultés. Il y a certes des discours copiés dans leur environnement proche, ou parisiens ou institutionnels. Mais nous menons des actions dans le quartier du Confluent avec un groupe d'habitants qui disent d'ailleurs que depuis la réalisation de l'aire de jeux, des jeunes y vont et sont moins dans la rue. Il y a donc des améliorations. Le temps, la persévérance des actions de proximité permettront d'améliorer la situation. Ce constat est important, peu spectaculaire mais il existe. »

Mme BAUD : « d'accord, ont dit que des choses se font, mais on veut aller plus loin. Quand on voit tous ces jeunes dans la rue qui ne font rien, on pense qu'ils devraient être encadrés. »

Mme JOLY : « C'est fait quelque peu ; mais quand ils refusent, qu'est-ce qu'il faut faire ?

Mme BAUD : « Embaucher quelqu'un qui leur soit dédié.

Mr MULLER : « Des actions visent des populations, non abonnées aux structures sociales. Ceux qui n'y sont pas, il y a des raisons. On ne peut pas les obliger, on ne peut pas les encadrer de force ».

Mme BAUD : « ils s'enlisent avec le temps ».

Mr le Maire : « Au niveau de l'emploi, on n'a pas de structures locales spécialisées, mais nous sommes présents à travers de multiples organismes : le PLIE, La Mission Locale, les ACI, bientôt la Maison de l'Emploi, organismes pour lesquels on participe ».

« Pour les jeunes, notre travail de fond porte ses fruits. Le climat semble plus calme d'après le groupe d'habitants. Le travail en partenariat qu'on établit avec le Centre Social et les Associations sont à élargir. Un animateur de rue, seul, ne peut faire le lien.

Mme FRECHETTE : « A propos des jeunes auxquels Mme Baud fait allusion, je rappelle l'effort de la Municipalité pour recruter des travailleurs sociaux qui s'adressent aux jeunes et aux familles en

**N° 2007-03 : ASSOCIATIONS : SUBVENTIONS ET ACOMPTE DE SUBVENTIONS
ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT**

1°) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS :

RAPPORTEUR : Mlle BARBARET - MM. MOREL et SAUZET.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **voter** les subventions suivantes examinées par les Commissions concernées :

Commission	Associations	Montant proposé (en €)	Article budgétaire	Fonction	Votes	Ne prennent pas part au vote :
AFFAIRES CULTURELLES	1 – F.N.A.C.A.		6574		P : C : A :	Cette demande sera redébatue lors d'une prochaine commission précise Mlle Barbaret à la suite de renseignements complémentaires demandés.
	2 – OZEL'ART	400	6574		unanimité	
AFFAIRES SCOLAIRES	1 – A.P.E.L.	72	6574	24	Unanimité	
	2 – Centre de Ressources Pédagogiques	165	6574	213	Unanimité	
	3 – C.F.A. "Les Mouliniers"	72	6574	24	Unanimité	
	4 – M.F.R. – Centre de Formation	72	6574	213	Unanimité	
SPORTS	1 – F.C.R.M.	3 500	6574	40	Unanimité	
	2 – S.E.S.L.M. – Athlétisme	100	6574	40	P : 24 C : A :	Mmes Flament-Waton – Tasciyan – Peycelon – MM Kruk - Chazal

- **et d'inscrire** les crédits nécessaires à leur dépense au budget.
(v votes dans tableau ci-dessus)

2°) ACOMPTE DE SUBVENTIONS ANNUELLES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AU C.C.A.S. :

RAPPORTEUR : M. CHEVRIER

Comme les années précédentes, il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir **accorder** un acompte sur les subventions annuelles 2007 de fonctionnement attribuées aux associations de la Commune et aux établissements publics communaux bénéficiant pour la plupart d'une subvention supérieure à 1 500 €uros.

Les propositions d'acomptes de subventions figurent dans le tableau suivant :

Associations	Montant (en €)	Article budgétaire	Fonction	Votes	Ne prennent pas part au vote :
A.C.S.C.	152 500	6574	422	P : 24 C : A :	Mmes Théaudière- Déchamps – Paquet – Barbaret – Joly - M. Sabatier
A.G.O.C.E.	56 000	6574	255	P : 23 C : A :	Mmes Couturier - Tasciyan - MM Barret - Chazal - De Montclos – Sabatier
C.C.A.S	46 000	65736	520	Unanimité	
Comité des Fêtes	1 900	6574	025	P : 25 C : A :	Mme Théaudière- Déchamps MM Chazal – Morel - Brunier
Comité des Œuvres Sociales du Personnel	5 000	6474	020	P : 26 C : A :	Mlle Barbaret – MM Barret et Sauzet
C.K.L.O.M.	1 200	6574	40	P : 28 C : A :	Mme Olry
F.C.R.M.	1 700	6574	40	Unanimité	
G.C.M.	3 000	6574	40	P : 28 C : A :	M. Jadot
O.M.S.	1 000	6574	40	P : 25 C : A :	Mmes Olry MM Morel - Baudet – Kruk
S.E.S.L.M. : sport	7 700	6574	40	P : 24 C : A :	Mmes Flament-Waton – Peycelon - Tasciyan MM. Chazal - Kruk
S.E.S.L.M. : musique	11 300	6574	311	P : 24 C : A :	Mmes Flament-Waton – Peycelon - Tasciyan MM. Chazal - Kruk
T.C.M.	2 000	6574	40	Unanimité	
U.J.S.M.	5 700	6574	40	Unanimité	

Il est proposé au Conseil Municipal **d'accorder** ces acomptes de subventions 2007 **en précisant que** les crédits nécessaires seront prévus au budget 2007.(v.votes dans tableau ci-dessus)

N° 2007-04 : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES CENTRES SOCIAUX ET CULTURELS DE LA MULATIERE DANS LE CADRE DES OPERATIONS VILLE VIE VACANCES

RAPPORTEUR : Mme PAQUET

En lien avec la ville de La Mulatière, l'A.C.S.C. de la Mulatière a mis en place et assurée « l'action cinéma plein air » le 1^{er}/09/2006, pour laquelle elle a supporté seule le coût de la projection.

Cette action est inscrite dans le cadre des « Opérations Ville Vie Vacances » financées par des crédits spécifiques d'Etat dont la ville de La Mulatière a bénéficié à hauteur de 500 € pour cette action.

Les actions sont déclinées dans le tableau présenté ci-dessous :

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE : PROGRAMMATION ANNUELLE 2007 :

N°	Intitulée de l'action	Opérateur	Coût total	Mairie	Etat	Grand Lyon	Conseil Général	Conseil Régional	ACSE	AUTRES
1	Accompagnement global de la démarche (suivi/évaluation du dispositif)	Mairie	10 000 Cahier des charges à établir)	5 000	5 000					
2	Chef de Projet CUCS	Mairie	41 000	20 500		20 500				
3	Étude et travaux de mise aux normes de sécurité de la MDC / Redistribution des Locaux	Mairie	25 000 Sous réserve de l'Étude SOCOT EC	12 500	12 500					
4	Accompagnement fin de travaux et GSUP sur la résidence du Bocage	Mairie	A établir en fonction de ce qui se fait ailleurs et du projet partenarial défini	X	X	X				
5	Évolution et définition d'une nouvelle destination pour le terrain boisé en contre bas de la cité du Bocage	Mairie	Entre 15 000 et 20 000 euros	20%	20%	20%		20%		OPAC 20%
6	Actions inter associatives en direction des quartiers	Mairie	13 000	10 000	3 000					
7	Développement d'une dynamique de quartier autour de la MDC	ACSC	97 000	70 000	11 000					CAF : 11 000 Usagers : 5 000
8	Aide aux projets collectifs des jeunes	ACSC	169 100	PV : 47 400 DC : 53 000	PV : 20 000 OVVV : 6 700		22 000			CAF : 6 200 CNASEA : 7 500 Usagers : 6 300

N°	Intitulée de l'action	Opérateur	Coût total	Mairie	Etat	Grand Lyon	Conseil Général	Conseil Régional	ACSE	AUTRES
9	Maintien d'une dynamique de prévention sur la cité du Bocage	ACSC	36 800	PV : 13 000 DC : 13 500					3 400	
10	Implication des familles des quartiers dans la mise en œuvre d'animations à dimensions communales	ACSC	80 500	PV : 17 700 DC : 10 000	4 800		9 400		3 400	CAF : 23 000 CNASEA : 7 200 Salaires : 5 000

Je vous propose :

- **de confirmer** l'engagement financier de la Ville dans les actions précitées ;
- **d'autoriser M. le Maire à solliciter** l'État, le Grand Lyon, le Conseil Général, Le Conseil Régional, l'ACSE, ainsi que tout autre partenaire susceptible d'intervenir dans le cadre des Contrats Urbains de Cohésion Sociale pour obtenir d'éventuelles subventions par rapport aux actions susvisées.

Monsieur CHAZAL demande à Monsieur le Maire ce qu'il pense faire au niveau du Bocage.

Monsieur le Maire répond que cette propriété appartient à l'OPAC qui l'a réhabilitée à grands frais. Nous avons insisté pour qu'il y ait un suivi social des familles, sinon les dégradations reprendront vite. Reste le problème entier du terrain boisé, en pente, qui glisse et qui n'intéresse pas l'OPAC. Il convient de réunir les différents partenaires institutionnels autour d'une table pour voir comment rendre ce terrain plus attractif, moins dangereux, en faire peut-être un lieu de passage.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	: Unanimité
CONTRE	:
Abstention	:

N° 2007-07 : DOMANIALITE DE L'ECOLE DES ETROITS

RAPPORTEUR : M. BARRET

L'école des Etroits 5 quai Jean-Jacques Rousseau fait partie d'un bien communal cadastré section AB N° 15 pour une superficie de 629 m².

A l'origine, bien privé de la Commune, ce bâtiment a été affecté au service public de l'enseignement et relevait de facto du domaine public pour les locaux concernés.

Or d'après l'article L2141-1 du "Code Général de la Propriété des Personnes Publiques", un bien d'une personne publique, telle qu'une Collectivité Territoriale, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Pour ces motifs :

- Considérant que l'Inspection Académique a procédé officiellement à la fermeture de cette école,
- considérant la désaffectation matérielle des locaux et du matériel scolaires qui ne concourent plus au service public de l'enseignement 5 quai J.J. Rousseau,

Je vous propose **de déclasser** ce bien du domaine public communal et **de considérer** que l'ensemble de ce tènement classé au cadastre section AB N° 15 fait partie du domaine privé de la Commune.

Monsieur le Maire souligne que cela permet d'affecter les lieux à d'autres usages dans l'attente de ce que l'on veut en faire. Pendant un an, nous sommes restés sans rien faire, dans l'éventuel revirement de l'Inspection Académique. Puis, après la dénonciation du bail avec l'Inspection Académique aux Acacias, l'endroit leur a été proposé. Elle n'a pas été intéressée. Il est difficile d'envisager une réfection complète de ce bâtiment, qu'il faudrait rendre accessible aux handicapés. Dans un premier temps, il est envisagé de louer ces locaux pour un usage professionnel, location à titre précaire.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	: Unanimité
CONTRE	:
Abstention	:

N° 2007-08 : MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR ADOPTE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27/09/2004 SUR LES MARCHES PUBLICS PASSES SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (nouvelle mouture du Code des Marchés Publics suite au décret N° 2006-975 du 1^{er}/08/2006, Article 28).

RAPPORTEUR : M. BARRET

Je rappelle à l'Assemblée que les marchés passés en procédure adaptée sont tous les marchés de travaux, fournitures ou services en dessous de 210 000 € H.T. dont les modalités de mise en concurrence obligatoire dès le 1^{er} €uro et de publicité obligatoire entre 4 000 €H.T. et 90 000 €H.T. sont déterminées par le pouvoir adjudicateur (en procédure adaptée, au-delà de 90 000 €H.T. et jusqu'à 210 000 €H.T. , la publicité est réglementée avec obligation de publicité au Bulletin Officiel d'Annonces des Marchés Publics et/ou dans un Journal habilité à recevoir des annonces).

- Considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 04/07/2005 modifiant le règlement intérieur,
- considérant la délibération du Conseil Municipal en date du 27/09/2006 visant à travers ce règlement intérieur à adopter des mesures permettant de se prémunir contre toutes dérives et pratiques répréhensibles pénalement.
- considérant le nouveau Code des Marchés Publics opposable issu du décret N° 2006-975 du 1^{er}/08/2006,

Je vous propose **de modifier** la délibération du Conseil Municipal du 27/09/2004 en prenant comme référence le décret N° 2006-975 pour modifier le règlement intérieur et adopter le nouveau règlement ci-joint.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	: Unanimité
CONTRE	:
Abstention	:

N° 2007-09 : NOUVEAU CODE DES MARCHES PUBLICS (DECRET N° 2006-975) : LES MARCHES PUBLICS PASSES SELON LA "PROCEDURE ADAPTEE" : DELEGATIONS DE FONCTIONS

RAPPORTEUR : M. BARRET

Vu le décret N° 2006-975 du 1^{er}/08/2006 portant Code des Marchés Publics,

Vu ensemble les délibérations du Conseil Municipal en date des 26/03/2001 et 07/02/2002,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 29/03/2004 modifiant les délibérations susvisées et portant délégations de fonctions et de signature pour les marchés passés selon "la procédure adaptée",

Considérant que les seuils de marché en procédure adaptée ont été modifiés,

- **de réviser** au 1^{er} janvier 2007 le tableau des effectifs du personnel communal tel qu'il suit et **de préciser** que dans les postes modifiés sont intégrés les postes créés qui seront pourvus par avancement de grade.

N° 2007-12 : REVALORISATION DES TAUX HORAIRES DE REMUNERATION POUR LES PERSONNES EMPLOYEES POUR LA CABINE DE LA REGIE DE LA SALLE DES FÊTES

RAPPORTEUR : Mme THEAUDIERE-DECHAMPS

Les personnes employées ponctuellement pour la cabine de la régie de la salle des fêtes perçoivent une rémunération dont le taux horaire avait été fixé par délibération du conseil municipal en octobre 2001 à savoir :

Avant 21h : 9,91 €

Après 21h : 14,48 €

Ce taux n'a pas été revalorisé depuis cette date.

Or sur la période 2001-2006 la revalorisation des traitements de la Fonction Publique représente une augmentation de 4,90%.

Je vous propose de revaloriser ces taux horaires à compter du 1^{er} février 2007 en appliquant ce pourcentage, ce qui donne les taux horaires suivants :

Avant 21h : 10,40 €

Après 21 h : 15,20 €

Je vous demande par ailleurs de bien vouloir **accepter** que ces taux horaires soient automatiquement revalorisés en les indexant sur la revalorisation des traitements de la Fonction Publique.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	: Unanimité
CONTRE	:
Abstention	:

N° 2007-13 : ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE DE CONSEIL AU TRESORIER PRINCIPAL

RAPPORTEUR : M. BARRET

Le Conseil Municipal alloue une indemnité de Conseil au Trésorier Principal d'Oullins selon les modalités prévues par l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983.

Une nouvelle décision doit être prise en début de chaque mandat du Conseil Municipal et en cas de changement du Trésorier Principal.

Je vous propose :

- **d'attribuer**, comme au précédent Trésorier Principal, l'indemnité de Conseil aux taux de 100 %.
 Cette indemnité serait de 862 € brut, 784 € net déductions faites de la CSG du RDS et du 1 % Solidarité.

- **de voter** les crédits à inscrire au budget à l'article 6225.

Le Conseil Municipal :

- **Décide** par **11 voix Contre** (MM. MULLER – SABATIER – De MONTCLOS – BRUNIER – BERGON – SAUZET – CLAUSSIER – JADOT – Mmes VONACH-LOCH –COUTURIER - TRAVI),
5 voix Pour (MM. BARRET – CHEVRIER – Mmes PEYCELON – BARBARET – OLRVY)

et **13 voix Abstention** (Mmes PAQUET – THEAUDIERE-DECHAMPS – ESTANOVE – FRECHETTE – JOLY – DENOYELLE – BAUD – FLAMENT-WATON – TASCIIAN - MM. MOREL – BAUDET – KRUK – CHAZAL).

de ne pas attribuer l'indemnité de conseil au Trésorier Principal.

N° 2007-14 : PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI – AVENANT N° 5 AU PROTOCOLE 2001-2005

RAPPORTEUR : Mme PAQUET

Le protocole d'accord du PLIE du Sud-Ouest Lyonnais étant arrivé à échéance le 31/12/2006, il est nécessaire de le prolonger, afin de faire coïncider le Plan avec la nouvelle programmation des fonds européens (2007-2013).

Un avenant annuel est donc indispensable.

Le principe du prolongement du Plan a été validé par le Comité de Pilotage du PLIE du 27/01/2006.

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant N° 5 concernant la simple nouvelle rédaction de l'article 3, les autres dispositions restant inchangées.

La phrase suivante étant rajoutée à l'article 3 : "Le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi est prolongé jusqu'au 31/12/2007."

Décision du Conseil Municipal :

POUR	: Unanimité
CONTRE	:
Abstention	:

N° 2007-15 : PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI – AVANCE A SUD-OUEST EMPLOI ET SUBVENTION ANNUELLE

RAPPORTEUR : Mme PAQUET

Dans la continuité de la mise en œuvre d'un Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) intercommunal du sud-ouest lyonnais, qui vise à organiser plus efficacement le partenariat local pour favoriser l'insertion professionnelle des publics en difficulté, il est rappelé que l'adhésion à l'association Sud-Ouest Emploi a été décidée afin de lui confier la gestion du dispositif. Une convention et un protocole d'accord avec l'association ont été formalisés.

Ce protocole, conforme au protocole général établi en 2001 entre les Communes, l'Etat et le Département, définit l'architecture (orientations, publics et objectifs) du PLIE, son mode d'organisation et sa montée en charge pour une durée de six ans (2001-2006) et précise également les engagements financiers des villes concernées, du Conseil Général, du Conseil Régional, ainsi que les engagements au titre des fonds privés.

Il vous est proposé le versement d'une avance remboursable de **6 860 €** nécessaire dans l'attente des versements du Fonds Social Européen. Cette avance fait l'objet d'une convention spécifique pour laquelle je vous demande **d'autoriser** Monsieur le Maire à la signer et de voter les crédits à inscrire au budget à l'article 274.

Par ailleurs, il vous est proposé **d'accorder** une subvention annuelle de **4 406 €** pour 2007 et **de voter** les crédits nécessaires à inscrire au budget au compte 6574.

Décision du Conseil Municipal :

POUR	: Unanimité
CONTRE	:
Abstention	:

N° 2007-16 : FORMATION D'UNE COMMISSION MUNICIPALE DEVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORTEUR : M. MULLER

Conformément à l'article L 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de former officiellement une Commission Développement Durable dont Monsieur le Maire est Président de droit, cette Commission respectant le "principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus".

Candidatures : M. COUTURIER
V. THEAUDIERE-DECHAMPS
L. FRECHETTE
A. KRUK
A.M. VONACH-LOCH
B. MOREL
J.C. MULLER
A. OLRV
H. TASCIYAN.

Vote du Conseil Municipal : les candidats sont élus à l'Unanimité.

N° 2007-17 : SIGERLY : SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE GESTION DES ENERGIES DE LA REGION LYONNAISE : MODIFICATION DES STATUTS ET TRANSFERTS DE COMPETENCES.

RAPPORTEUR : Messieurs MULLER et SAUZET

Par courrier en date du 11/12/2006 Monsieur le Président du SIGERLY nous fait savoir que le Comité du SIGERLY, lors de son assemblée générale du 05/12/2006 s'est prononcé sur la modification de ses statuts.

Ceci pour se mettre en conformité avec les évolutions législatives, les recommandations de la Préfecture et la Chambre Régionale des Comptes. Les délibérations du SIGERLY ont abouti à l'adoption de nouveaux statuts et à la nouvelle mise en place des compétences optionnelles transférées des Communes au SIGERLY.

A réception de ces délibérations le Conseil Municipal de chaque Commune a 3 mois pour se prononcer.

Je rappelle à l'Assemblée que lors de délibérations en date des 17/11/2003 et 29/03/2004 le Conseil Municipal de LA MULATIERE avait transféré les compétences obligatoires "d'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité et du gaz" et des compétences optionnelles (*voir délibération en question ci-jointe*) étant précisé que le transfert pouvait porter sur l'une et/ou l'autre de ces compétences, et voire sur tout ou partie des compétences optionnelles.

Cette délégation a été fixée pour 3 ans à effet du 1^{er}/06/2004.

Le même courrier de Monsieur le Président du SIGERLY précise que si le Conseil Municipal souhaite transférer une compétence optionnelle prenant effet en 2007, il doit se prononcer avant le 24/01/2007 (la Préfecture acceptant qu'un courrier précisant ces transferts soit adressé dans l'attente de notre délibération) :

- sur la modification des statuts (avec des compétences obligatoires : électricité, gaz. Maîtrise de la demande en Energie, Energies renouvelables ;
- et

- procéder aux transferts de compétences optionnelles :
 - Eclairage Public (dans sa globalité) (voir ci-après) ;
 - et/ou dissimulation coordonnée des réseaux ;
 - et/ou production et distribution publique de chaleur.

Ces nouveaux statuts permettent également de prévoir la possibilité pour le syndicat :

- d'être coordinateur de groupement de commandes ;
- de mettre en œuvre une politique de gestion des certificats d'énergie ;
- de mettre en œuvre des actions liées aux évolutions législatives en matière énergétique.

Vous trouverez, *ci-joint*, les nouveaux statuts du SIGERLY dont les principales modifications portent sur les compétences à caractère optionnel exercées par le syndicat.

Je rappelle donc que ces compétences optionnelles transférables sont les suivantes :

- Eclairage Public ;
- Dissimulation Coordonnée des réseaux ;
- Production et distribution publique de chaleur.

Les statuts précisent que le transfert peut porter sur l'une et/ou l'autre des compétences optionnelles. Le Conseil Municipal fixe la date d'effet du transfert de compétences.

La différence par rapport à la précédente délibération du Conseil Municipal sur le transfert de compétences optionnelles, c'est que la compétence Eclairage Public correspond à un "bloc de compétence" comprenant l'achat d'énergie, la maintenance, les travaux de renforcement et d'extension, de renouvellement et de rénovation.

Par ailleurs, il est précisé dans ces statuts que les compétences optionnelles ne pourront pas être reprises par une Commune au Syndicat, à compter de la date du transfert effectif pendant une durée fixée :

- à 12 ans pour la compétence optionnelle "Eclairage Public" ;
- à 6 ans pour la compétence optionnelle "Dissimulation coordonnée des réseaux" ;
- à 24 ans pour la compétence optionnelle "Production et distribution publique de chaleur" ;

Par ailleurs une nouvelle répartition de la contribution des Communes aux dépenses liées aux compétences optionnelles est définie à l'article 13 des statuts (*voir document joint*).

Contributions définies sous forme de cotisation avec part fixe et part variable (*voir ci-joint, délibération SIGERLY Eclairage Public et Dissimulation réseaux*).

Le Conseil Municipal doit donc délibérer sur la modification des statuts et le(s) transfert(s) de compétence(s), modification et transfert prononcés ensuite par arrêté du Préfet.

Monsieur MULLER fait part de la complexité du dossier, du flou sur les calculs de coûts moyens et sur la durée d'engagement ; des difficultés de fonctionnement avec le SIGERLY, structure de plus en plus lourde, difficultés de suivi de contrat d'entretien.

Compte tenu du présent exposé et des statuts *ci-joints*,

Je vous propose :

- **d'approuver** la modification des statuts du SIGERLY ;
- **le transfert** de la compétence optionnelle suivante : **la dissimulation coordonnée des Réseaux** avec effets en 2007.
- **le retrait** de la compétence Eclairage Public qui avait été décidé lors du Conseil Municipal du 17/11/2003.

Autrement dit, il vous est proposé de reprendre la compétence optionnelle telle qu'elle avait été transférée conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette reprise sera effective après une nouvelle délibération du Conseil Municipal de LA MULATIERE et du Comité du SIGERLY en termes identiques sur les conditions financières et patrimoniales concernant les biens. Les modalités de restitution feront l'objet d'un accord ou d'une convention entre les 2 parties.

Le Conseil Municipal :

- **Approuve** à l'Unanimité la modification des statuts du SIGERLY ;
- **Approuve** à l'Unanimité le transfert de la compétence optionnelle suivante :
la dissimulation coordonnée des Réseaux avec effets en 2007.
- **Approuve** à l'Unanimité le retrait de la compétence Eclairage Public qui avait été transféré lors du Conseil Municipal du 17/11/2003.

INFORMATIONS :

QUESTIONS DIVERSES :

A la question de Madame BAUD sur l'avancement de l'étude faite par l'OPAC concernant des ascenseurs pour les Bâtiments HLM, Monsieur le Maire fait savoir que celle-ci devait être présentée en septembre ; depuis rien n'a été fait. Il faut relancer l'OPAC.